



OSISKO PUBLIE SON RECUEIL D'ACTIFS 2023 AINSI QUE LE RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022

Montréal, 5 juin 2023 — Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « **Société** » ou « **Osisko** ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer la publication de son recueil d'actifs annuel et de la troisième édition du rapport sur le développement durable de la société, intitulé *Growing Responsibly* (Une croissance responsable).

RECUEIL D'ACTIFS 2023

Osisko a construit un vaste portefeuille d'actifs de redevances et de flux de métaux de haute qualité situés dans des juridictions favorables et exploités par des partenaires miniers responsables. Le portefeuille de redevances et de flux offre une exposition à plus de 180 actifs, dont plus de 20 actifs en production qui soutiennent les perspectives d'Osisko pour 2023 de 95 000 à 105 000 onces d'équivalent d'or¹ à une marge monétaire de 93 %². Sur cette base solide, une croissance organique significative est attendue au cours des prochaines années, comme le démontrent les prévisions sur cinq (5) ans précédemment annoncées par la Société, qui prévoient entre 130 000 et 140 000 onces d'équivalent d'or en 2027.

Les partenaires miniers d'Osisko continuent d'ajouter de la valeur par le biais de l'exploration, avec une moyenne de plus d'un million de mètres forés au cours des six dernières années. Ce travail continu a permis de dégager un important potentiel de croissance grâce à de nouvelles découvertes, à l'ajout de réserves et de ressources minérales, ainsi qu'à la prolongation de la durée de vie des mines et l'expansion de ces dernières. Au cours de l'année 2022, l'estimation d'Osisko des onces d'équivalent d'or attribuables³ dans la catégorie des réserves minérales prouvées et probables, nettes de l'épuisement et couvertes par les redevances et les flux d'Osisko, a augmenté de 46 %, ce qui démontre l'importance de ces actifs partagés, tant pour Osisko que pour ses partenaires d'exploitation.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022

L'édition 2022 de *Growing Responsibly* (Une croissance responsable), guidée par la *Global Reporting Initiative*, souligne les progrès réalisés par Osisko en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** »), ainsi que les efforts continus de la société pour améliorer la transparence et l'imputabilité. Voici quelques faits saillants :

- Formalisation d'une stratégie ESG qui s'engage à respecter des pratiques commerciales durables et à croître de manière responsable en se concentrant sur cinq piliers clés :
 - 1) diligence raisonnable
 - 2) changement climatique
 - 3) contributions sociales
 - 4) santé et sécurité
 - 5) diversité, équité et inclusion;
- Engagement continu envers le Pacte mondial des Nations Unies afin de promouvoir officiellement ses Dix principes et de s'y conformer;

- Participation au financement du Magdalena Bay Blue Carbon Project, qui a le potentiel de fournir 40 000 crédits de carbone bleu par année à Osisko. Le projet vise à préserver 22 000 hectares de forêt de mangrove côtière de l'élevage de crevettes voisin et, ce faisant, à séquestrer et à stocker efficacement le carbone;
- Augmentation de notre divulgation en matière de changement climatique, y compris la divulgation des émissions associées à nos ententes de redevances et de flux (émissions financées) et aux voyages d'affaires;
- Augmentation de notre divulgation associée au Sustainability Accounting Standards Board (SASB); les rapports sont désormais établis sur la base de deux normes, ce qui répond aux attentes de nos parties prenantes;
- Maintien d'une position de leader dans les classements ESG de MSCI et de Sustainalytics; et
- Nouvelle adhésion au World Gold Council, soulignant notre engagement en faveur d'une exploitation responsable de l'or.

Afin de continuer à façonner et à développer l'accent mis par Osisko sur les initiatives ESG, Heather Taylor a pris ses nouvelles fonctions de vice-présidente, développement durable et communications. Le rôle de Mme Taylor comprendra désormais officiellement la supervision de la stratégie et de la divulgation en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Sandeep Singh, président et chef de la direction d'Osisko, a commenté : « Notre recueil d'actifs 2023 présente un examen complet de la remarquable base d'actifs d'Osisko et met également en évidence de nombreux développements clés à venir qui devraient soutenir les perspectives de croissance à court et à long terme de la Société. À notre avis, la valeur à long terme n'est créée et préservée par la suite que si Osisko et ses partenaires se développent et opèrent de manière responsable. Dans notre troisième édition de *Growing Responsibly* (Une croissance responsable), nous fournissons un résumé de nos récentes initiatives en matière de développement durable, ainsi qu'un cadre régissant les ambitions continues de la Société d'améliorer la transparence et la responsabilité. Nous croyons que le recueil d'actifs et le rapport de développement durable aideront nos parties prenantes à comprendre la valeur fondamentale de notre entreprise, ainsi que notre engagement continu en matière de développement durable ».

Le recueil d'actifs 2023 et le rapport de développement durable 2022, Une croissance responsable, peuvent être consultés sur le site Web d'Osisko à l'adresse www.osiskogr.com.

Personne qualifiée

Le contenu scientifique et technique du présent communiqué a été révisé et approuvé par Guy Desharnais, Ph.D., géo., vice-président, évaluation de projets chez Redevances Aurifères Osisko Ltée, et « personne qualifiée » en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »).

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Osisko est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux détenant un portefeuille axé sur l'Amérique du Nord de plus de 180 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille de Redevances Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, laquelle est l'une des plus importantes mines aurifères au Canada.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal Québec H3B 2S2.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Grant Moenting
Vice-président, marchés des capitaux
Tél : (514) 940-0670 ext. 116
Courriel : gmoenting@osiskogr.com

Heather Taylor
Vice-présidente, relations aux investisseurs
Tél : (514) 940-0670 ext. 105
Courriel : htaylor@osiskogr.com

¹ Les onces d'équivalent d'or sont calculées trimestriellement et comprennent les redevances, les flux et les ententes d'écoulement. L'argent (Ag) gagné en vertu d'ententes de redevances et de flux est converti en onces d'équivalent d'or en multipliant les onces d'argent par le prix moyen de l'argent pour la période et en divisant le résultat par le prix moyen de l'or pour la période. Les diamants, les autres métaux et les redevances en trésorerie sont convertis en onces d'équivalent d'or en divisant le produit associé par le prix moyen de l'or pour la période. Les ententes d'écoulement sont converties en utilisant l'équivalent du règlement financier divisé par le prix moyen de l'or pour la période.

² La marge monétaire est une mesure de performance financière non conforme aux IFRS et sans définition standard selon les normes IFRS. Elle est calculée en déduisant le coût des ventes (excluant l'épuisement) des produits. Pour plus de détails, veuillez consulter le rapport de gestion d'Osisko pour les trois mois terminés le 31 mars 2023 déposé sur Sedar (www.sedar.com) et disponible sur le site web d'Osisko (www.osiskogr.com).

³ La Société estime ses « onces d'équivalent d'or attribuables » en regroupant toutes les réserves et ressources minérales situées sur les titres miniers couverts par ses redevances et ses flux de métaux. Pour les besoins de l'estimation des onces d'équivalent d'or attribuables, les actifs de redevances sont simplement calculés comme la proportion d'onces éventuellement payables à Osisko. Cependant, dans le cas d'un flux de métaux, la Société ajuste pour chaque prix de transfert, de sorte que le total résultant peut être considéré comme payable à 100 %. Pour une ventilation détaillée des ressources et des réserves minérales, ainsi que des redevances ou des flux de métaux attribuables à chaque actif, veuillez consulter le recueil d'actifs sur le site web d'Osisko à l'adresse www.osiskogr.com. Les lecteurs sont avertis que les estimations des onces d'équivalent d'or attribuables qui en résultent sont sujettes à l'incertitude en raison d'un certain nombre de facteurs qui sont décrits dans la section Mise en garde (*Cautionary Notes*) du recueil d'actifs sur le site web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans ce communiqué de presse peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs, au sens du *United States Private Securities Litigation Reform Act of 1995*, et comme de l'information prospective au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières canadiennes. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence, sans s'y limiter, à des événements futurs, des estimations de production des actifs d'Osisko (incluant l'augmentation de production), au développement dans les délais attendus des propriétés minières sur lesquelles Osisko détient des redevances, flux de métaux, ententes d'écoulement de métaux et des investissements, aux attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, aux résultats d'exploitation, aux estimations des recettes futures, aux coûts de production, à la valeur comptable des actifs, à la capacité de continuer à verser un dividende, aux exigences de capital supplémentaire, aux perspectives et occasions d'affaires, à la demande future et à la fluctuation du cours des matières premières (incluant les perspectives sur l'or, l'argent, les diamants, autres matières premières), au marché des devises et aux conditions de marchés générales. De plus, les énoncés et estimations (incluant les données des tableaux) liés aux réserves et ressources minérales, et aux onces d'équivalent d'or sont des énoncés prospectifs car ils impliquent l'évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, et aucune assurance ne peut être donnée que les onces d'équivalent d'or seront réalisées. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « est prévu », « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variations (incluant les variantes négatives de ces mots ou phrases), ou qui peuvent être identifiés par des affirmations à l'effet que certaines actions, événements ou conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, la plupart desquels Osisko ne contrôle pas, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque comprennent, sans s'y limiter, (i) en ce qui concerne les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit ; les risques liés : (a) aux exploitants des propriétés, (b) au développement dans les délais prévus, à l'obtention des permis, à la construction, au début de la production, à l'accroissement de la production (y compris les défis opérationnels et techniques) en temps opportun, (c) aux différences dans le débit et le moment de la production par rapport aux estimations des ressources minérales ou aux prévisions de production des exploitants, (d) aux différences dans le taux de conversion des ressources en réserves minérales et à la capacité de remplacer les ressources, (e) l'issue défavorable de toute contestation ou litige concernant les titres de propriété, les permis ou licence d'exploitation, (f) les risques et incertitudes associés aux activités d'exploration, de développement et d'exploitation minière, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou inattendues, les ruptures de pente ou les effondrements, les inondations et autres catastrophes naturelles ou les troubles civils ou autres risques non assurés; (ii) en ce qui concerne les facteurs externes : (a) les fluctuations des prix des matières premières qui supportent des redevances, des flux, des ententes d'écoulement de métaux et des investissements détenus par Osisko, (b) les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, (c) les changements de réglementation des gouvernements nationaux et locaux, y compris les régimes de permis et de licences et les politiques fiscales; les règlements et les développements politiques ou économiques dans l'un ou l'autre des pays où sont situées les propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit, ou par l'entremise desquelles elles sont détenues, (d) la disponibilité continue du capital et du financement et les conditions générales de l'économie, du marché ou des affaires, et (e) les réponses des gouvernements concernés à l'écllosion de maladie infectieuses et l'efficacité de ces réponses, et l'impact potentiel de ces écllosions sur les affaires, les activités et la situation financière d'Osisko; (iii) en ce qui concerne les facteurs internes : (a) les occasions d'affaires qui peuvent ou non devenir disponibles pour Osisko, ou qui sont poursuivies par Osisko, (b) l'intégration des actifs acquis ou (c) la détermination du statut PFIC d'Osisko. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont fondés sur des hypothèses que la direction juge raisonnables, notamment l'absence de changement significatif dans les revenus et les actifs courants de la Société en ce qui concerne la détermination de son statut de PFIC; l'absence de tout autre facteur qui pourrait faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus et, en ce qui concerne les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit, (i) l'exploitation continue des propriétés par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés d'une manière conforme aux pratiques antérieures et à la divulgation publique (y compris les prévisions de production), (ii) l'exactitude des déclarations publiques et des divulgations faites par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes (y compris les prévisions de développement des propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production), (iii) l'absence de développement défavorable concernant toute propriété importante, (iv) l'exactitude des déclarations et des estimations relatives aux réserves et aux ressources minérales faites par les propriétaires et les exploitants et (v) la mise en œuvre d'un plan adéquat d'intégration des actifs acquis.

Pour plus de détails au sujet des risques, incertitudes et hypothèses, veuillez consulter la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en versions électroniques sous le profil de l'émetteur d'Osisko sur SEDAR, au www.sedar.com, et auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») aux États-Unis, sur EDGAR, au www.sec.gov. Osisko souhaite avertir que la liste des risques et incertitudes cités précédemment n'est pas exhaustive. Les investisseurs et autres devraient considérer prudemment les facteurs ci-dessus ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et le risque qu'ils impliquent. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais aucune garantie ne peut être fournie quant au fait que ces attentes seront exactes, comme les résultats réels peuvent différer de façon importante des résultats prévus, comme les énoncés prospectifs incluent dans ce communiqué de presse ne sont pas une garantie de performance future et l'on ne devrait pas s'y fier indûment. Ces énoncés ne sont valides qu'en date de ce communiqué de presse. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.